

## 2 - Conseil Municipal - Commissions et Représentations - Modificatifs

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le Conseil Municipal a procédé à des désignations au sein de divers organismes lors des Conseils Municipaux des 17 avril, 22 mai et 19 juin 2014.

Suite à la démission de Mme Laetitia SIMON et à l'installation de Mme Myriam LEMERCIER lors du Conseil Municipal du 30 mars 2015, il convient d'examiner les organismes dans lesquels Mme SIMON siégeait, afin de désigner de nouveaux représentants.

Le Conseil Municipal est donc invité à procéder aux modifications des désignations suivantes :

- Commission municipale n° 7 : Mme Myriam LEMERCIER
- Maison de Retraite «Résidence Notre Dame» : Mme Myriam LEMERCIER
- Association Réseau Francophone mondial «Villes Amies des Aînés» : Mme Sylvie WANLIN, en qualité de suppléante
- Centre de Long Séjour de Bellevaux : Mme Myriam LEMERCIER
- Collège Victor Hugo : Mme Myriam LEMERCIER
- Ecoles élémentaire et primaire Rivotte : Mme Myriam LEMERCIER
- Ecole maternelle Bouilloche : Mme Myriam LEMERCIER
- Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon : Mme Myriam LEMERCIER
- EPCC Les Deux Scènes : Mme Myriam LEMERCIER, en qualité de suppléante
- EPCC ISBA : Mme Myriam LEMERCIER, en qualité de titulaire
- RAP La Rodia : Mme Myriam LEMERCIER, en qualité de suppléante
- SYDED : Mme Myriam LEMERCIER, en qualité de suppléante
- Comité de pilotage de l'Agenda 21 : Mme Myriam LEMERCIER
- Comité de pilotage du Plan Climat Energie Territoriale : Mme Myriam LEMERCIER.

Par ailleurs, il convient de désigner M. Yannick POUJET, en tant que représentant de la Ville de Besançon à Solidarité Doubs Handicap en lieu et place de M. Emile BRIOT.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces modifications de désignations.

**«M. LE MAIRE** : C'est entre autres lié essentiellement à l'arrivée parmi nous de Myriam LEMERCIER, à qui j'ai déjà souhaité la bienvenue.

J'imagine qu'il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur les modifications proposées.

*Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.*